

La Maison des Parents : fonctionnement

Table des matières

1. Ouverture :	1
2. Conditions de réservation :	1
3. Déroulement du séjour ; Conditions particulières :	1
4. Equipements :	1
5. TARIFS :	2

1. Ouverture :

La Maison des Parents est ouverte toute l'année en fonction des disponibilités.

La durée du séjour est limitée, sauf cas particulier, à 7 jours consécutifs.

2. Conditions de réservation :

La réservation se fait par écrit, 15 jours à l'avance, auprès de l'animatrice de vie associative qui la confirmera. (Tél : 05 59 33 89 54 ou par e-mail alaborde@arimoc.fr)

Elle sera effective dès la réception du chèque.

Le règlement se fera par chèque au nom de l'ARIMOC du Béarn.

Lorsque les résidents séjourneront avec leur famille dans la Maison des Parents, il n'y aura pas remboursement de l'AAH.

Un inventaire est réalisé au début et en fin de séjour.

3. Déroulement du séjour ; Conditions particulières :

En occupant la Maison des Parents, les familles s'engagent à respecter les règles générales de fonctionnement et de sécurité qui régissent les établissements de l'ARIMOC.

Les locaux doivent être propres, rangés, les poubelles déposées dans les containers qui se trouvent à côté de la cuisine centrale.

Les animaux ne sont pas admis.

Le directeur de l'association se réserve le droit d'interrompre un séjour si ces règles n'étaient pas respectées.

Plusieurs familles suivant les cas, peuvent donc être logées dans le même temps.

Les sanitaires, les WC, le coin cuisine, la salle de séjour sont communs aux 2 chambres.

4. Equipements :

La Maison des Parents dispose de :

la Maison des Parents **ne propose pas :**

2 chambres équipées chacune de 2 lits individuels, 1 lit médicalisé	lit double
draps/oreillers/couvertures	linge de toilette
Cuisine équipée (vaisselle, poêles, casseroles...) four à micro-onde	four électrique, lave-vaisselle
Produits de première nécessité (sel, poivre, huile, vinaigre)	
Sur demande : lève-personne, chaise de douche, potence.	le Wifi
produits d'entretien	lave-linge
	de service de repas

5. TARIFS_:

Par nuit (à partir de 12 heures le jour J jusqu'à 10 heures le lendemain) :

	Tarifs en euros
1 personne	15€
2 personnes	20€
3 personnes	25€
4 personnes	30€

Par jour (à partir de 12 heures jusqu'à 20 heures) :

	Tarifs en euros
1 personne	5€
2 personnes	10€
3 personnes	15€
4 personnes	20€

Ce règlement a été validé par le Bureau le 16 juin 2009